

2019-03-040-CAB

nomenclature: 9.4

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MARS 2019

**OBJET : MOTION POUR LE MAINTIEN DE TOUTES LES CLASSES À L'ÉCOLE
ÉLÉMENTAIRE DANIEL POUEYMIDOU**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, M. LECERF, Mme MOUNIER, Mme PICAT, M. COUTIER, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, Mme BISBAU, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. AJA, Mme MONTAUCET, M. ROBLES, Mme FAURE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

Mme NOGARO	procuration à	Mme BAULON
Mme CORRIHONS	procuration à	M. DUBERT
M. GARANS	procuration à	M. GONZALES
M. SALLABERRY	procuration à	M. PERRET
Mme CAMBRONERO	procuration à	Mme PICAT

ABSENTS EXCUSÉS

M. CLAVERIE

ABSENTS :

M. POULAERT, Mme DELAVENNE

SECRETARE DE SEANCE : M. DUBERT

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 30



2019-03-040-CAB - MOTION POUR LE MAINTIEN DE TOUTES LES CLASSES À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DANIEL POUEYMIDOU

Monsieur le Maire expose,

L'Académie de Bordeaux a effectué ses prévisions d'effectifs scolaires pour l'année scolaire 2019-2020. À la suite de ces estimations, le Comité départemental de l'Éducation nationale, le 7 février dernier, par la voix de Monsieur le Directeur académique des services de l'Éducation nationale des Landes, a rendu publiques les décisions d'ouvertures et de fermetures de classes dans le département des Landes. Parmi les 18 fermetures annoncées, une classe de l'école élémentaire Daniel Poueymidou est concernée.

À l'heure actuelle, les projections d'effectif dans cette école sont identiques à ceux de la rentrée 2018-2019, à savoir 160 élèves, dont 14 en Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS).

Si la fermeture envisagée se confirmait, l'effectif moyen par classe passerait de 22,85 à 26,66 élèves.

Pour la Municipalité, assurer une scolarisation des enfants dans les meilleures conditions nécessite que le service public de l'Éducation nationale puisse pleinement remplir sa mission, confiée par l'État.

Elle insiste aussi sur le fait que le rôle de l'École dans la lutte contre les inégalités sociales est primordial au moment où la précarité impacte de plus en plus de familles.

Tout démontre qu'une classe surchargée provoque une dégradation de la qualité de l'enseignement, qu'elle devient un frein certain au bon apprentissage des élèves. Le fait que l'école Poueymidou propose des modalités d'apprentissage et des enseignements adaptés à des enfants à besoin éducatif particulier nécessite une attention encore plus soutenue.

La Municipalité rappelle aussi que l'éducation des jeunes tarnosien.ne.s est sa priorité, volonté politique qui se traduit très concrètement par des investissements et des dépenses de fonctionnement très importants dans ce domaine.

Or malgré son fort volontarisme, la commune se trouve régulièrement malmenée par l'Éducation nationale, couramment victime de fermetures de classes, comme en 2018 dans les écoles Félix Concaret et Jean Mouchet.

La Municipalité n'accepte pas la froide règle comptable de l'Éducation nationale qui se refuse à prendre en compte la spécificité tarnosienne, qui, reposant sur cinq secteurs scolaires, favorise la scolarisation de proximité.

C'est pourquoi, elle exige le maintien de toutes les classes à l'école Daniel Poueymidou. Elle sera au côté des parents d'élèves dans les démarches et actions qu'ils envisageraient de prendre en ce sens.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,



Vu les décisions du Comité départemental des Landes de l'Éducation nationale du 7 février 2019,

DELIBERE

EXIGE le maintien de toutes les classes à l'école Daniel Poueymidou

SOUTIENT les démarches et actions que les parents d'élèves et leurs représentants envisageraient de prendre en ce sens.

Vote: 30

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 28 mars 2019

Le Maire

